

# Démarche PPRT :

Quelques rappels...

Réunion du CLIC du  
12 juillet 2010

Resources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



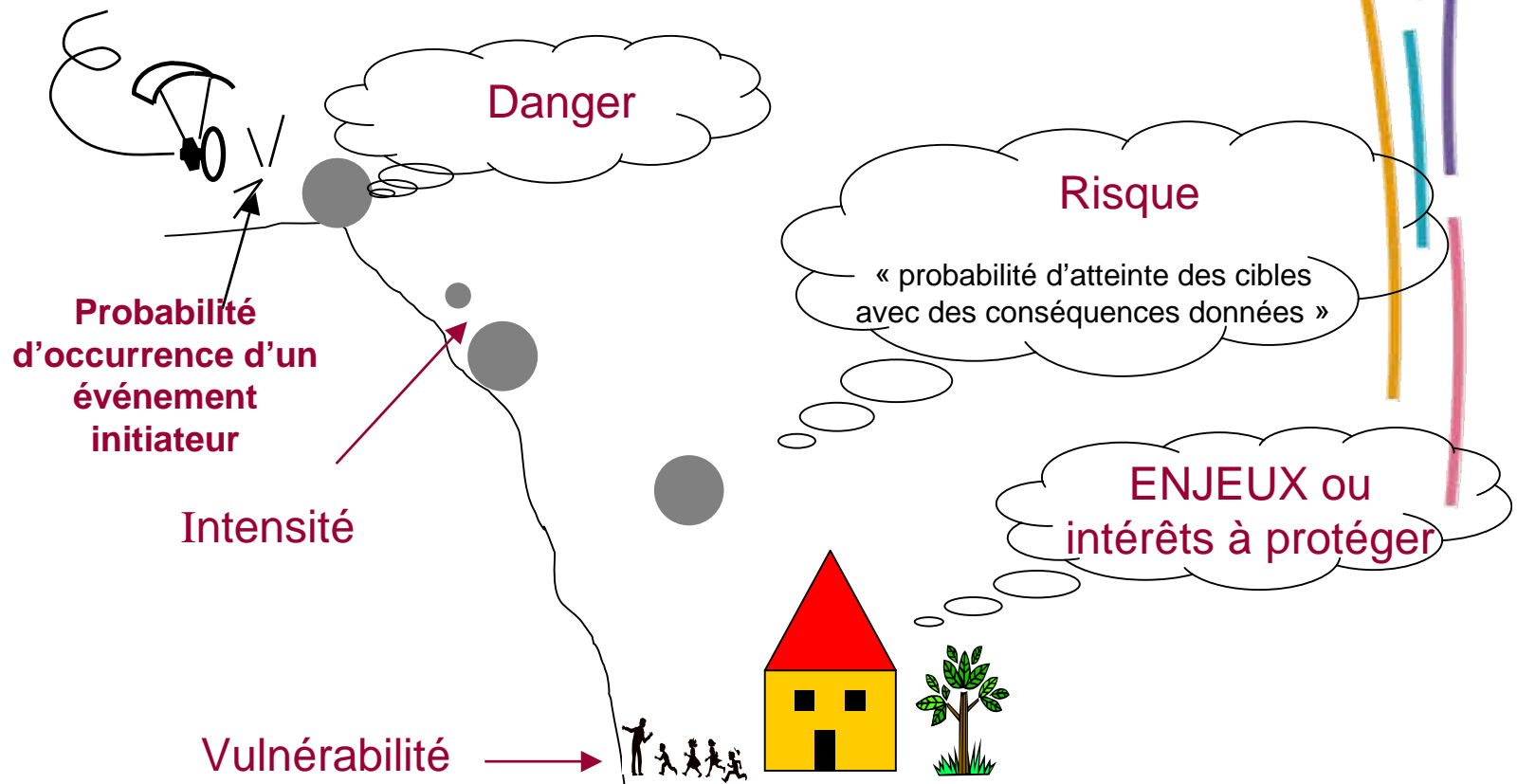
# Rappels

## *Quelques notions sur les risques*

Resources, territoires et habitats  
Énergie et climat. Développement durable  
Prévention des risques. Infrastructures, transports et mer

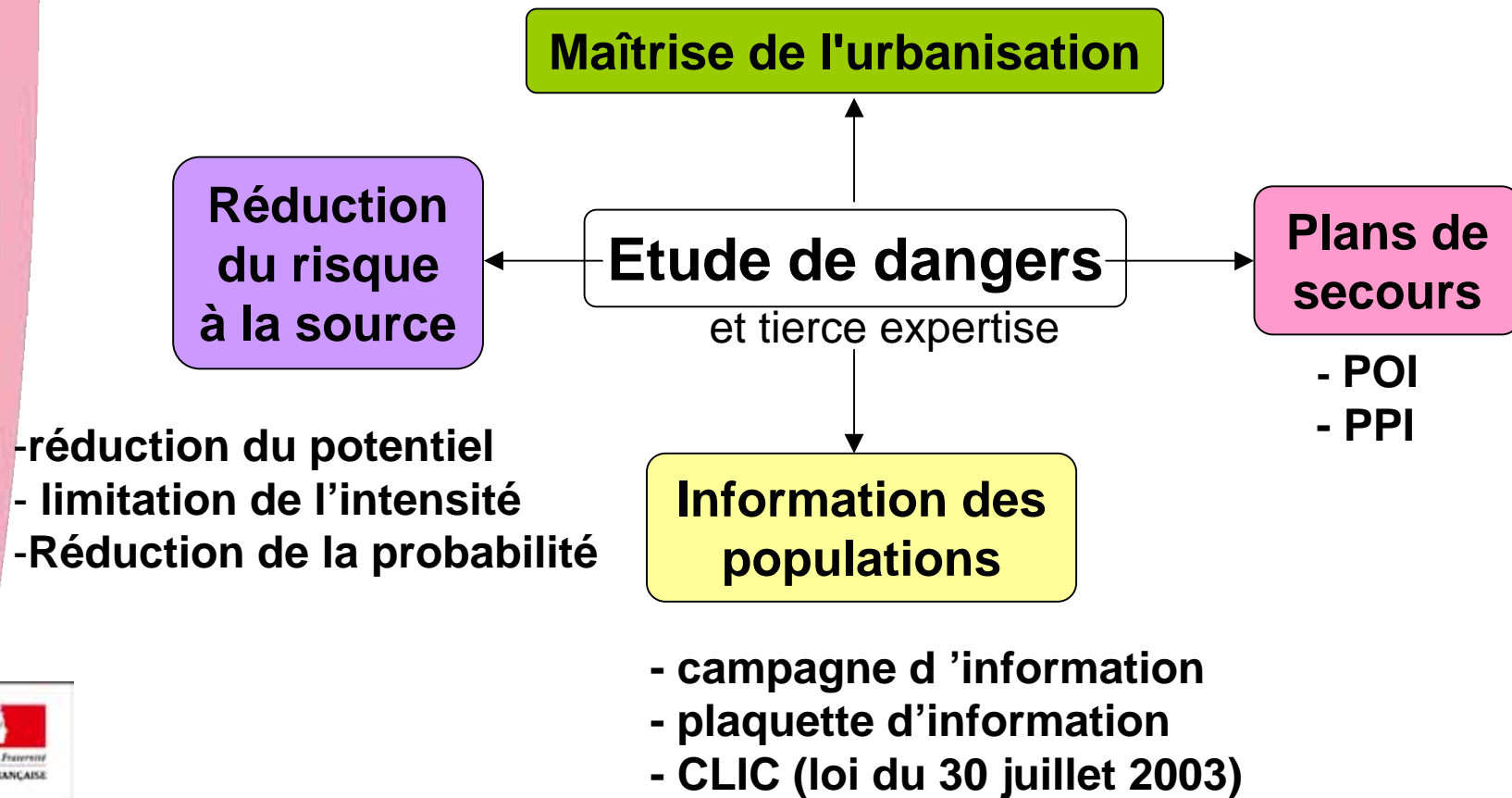
**Présent  
pour  
l'avenir**

# Composantes du risque



# Les 4 piliers de la prévention des risques technologiques

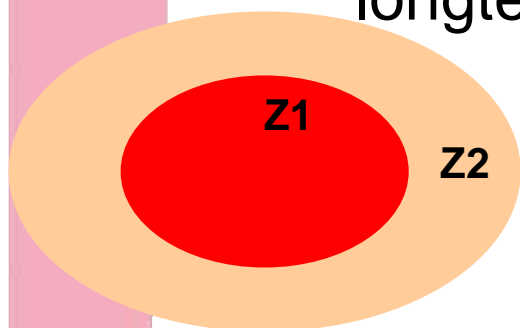
- porter à connaissance (zones d'effets) et PLU
- PPRT (loi du 30 juillet 2003)



# Nouvelle approche - loi du 30 juillet 2003

## Avant 2003

...et depuis  
longtemps...



=>ZPR et ZPE

**Déterministe** et

**Distances d'effet des  
phénomènes dangereux  
dimensionnants**

**Maîtrise urbanisation  
future**

## Après 2003



**Cartographie  
des aléas**

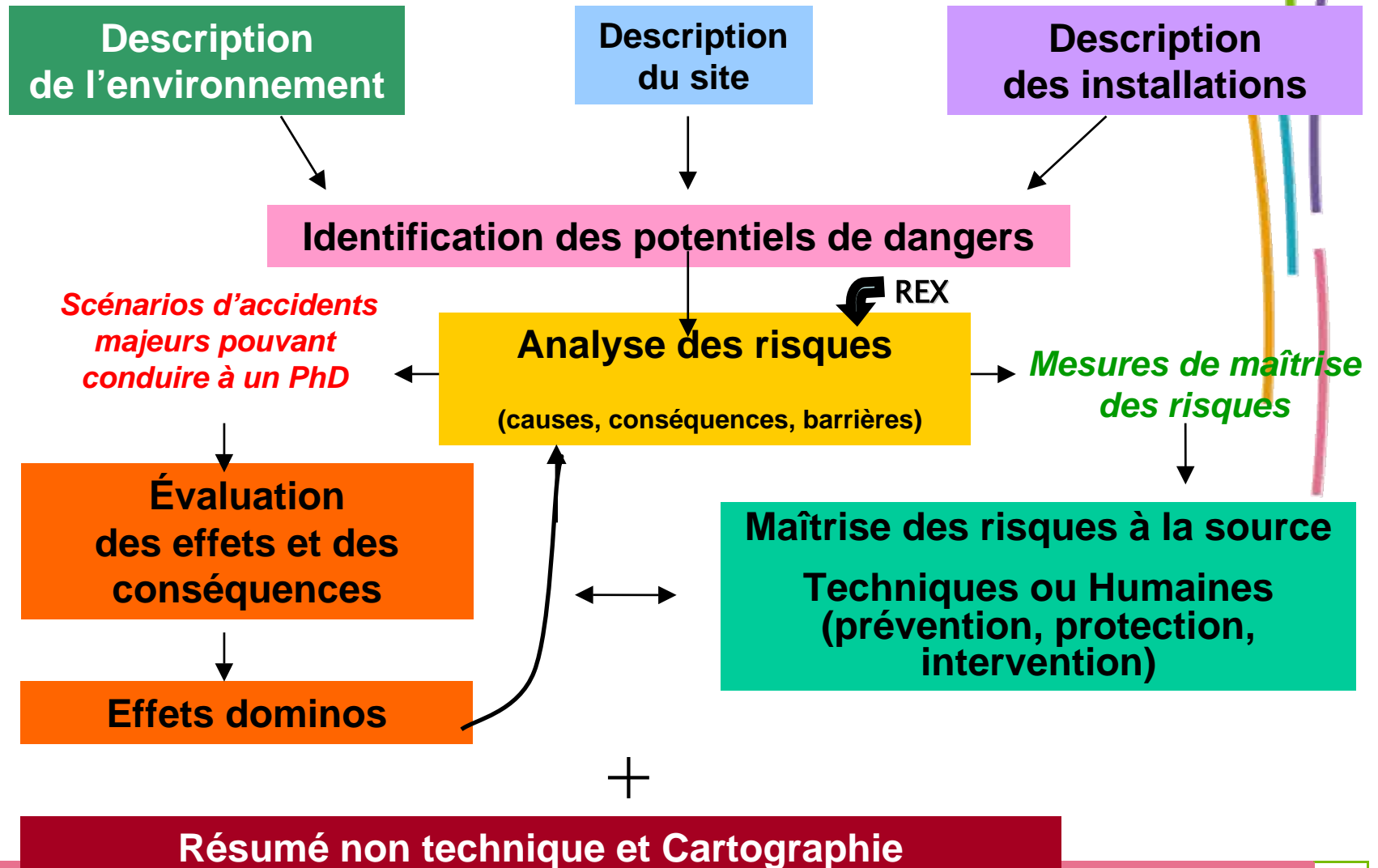
Recherche de **tous** phénomènes  
dangereux et **caractérisation : P, I,  
C)**

Prise en compte de la **maîtrise  
des risques**

**Maîtrise urbanisation future  
et action sur existant**

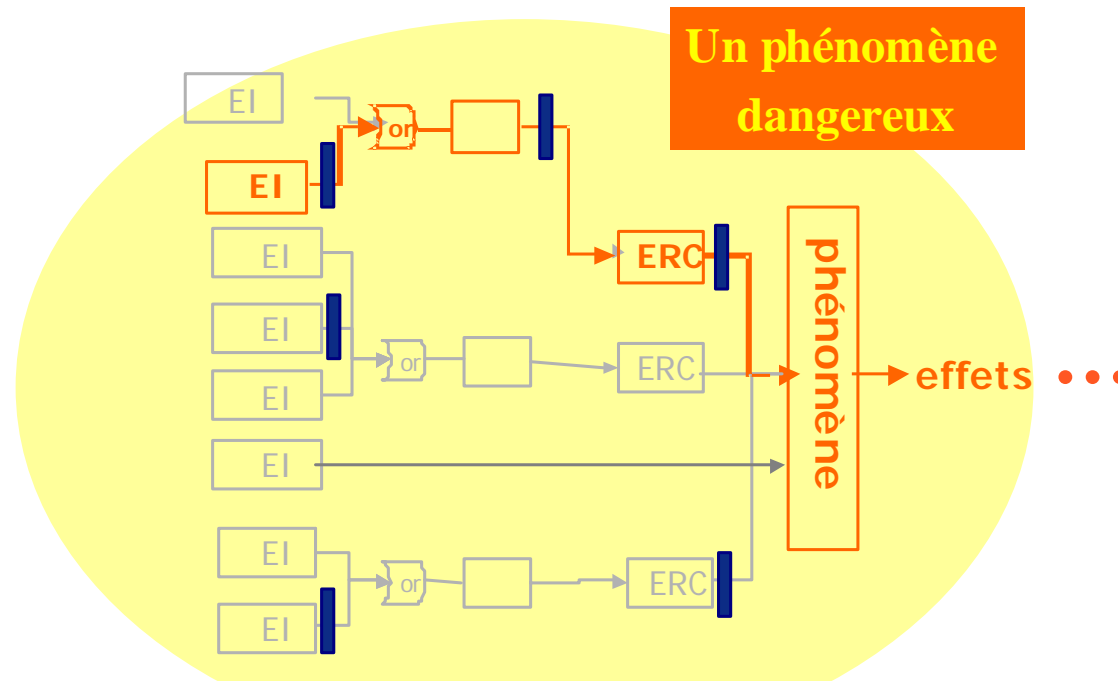


# Démarche générale de l'étude de dangers



# Démarche générale de l'étude de dangers

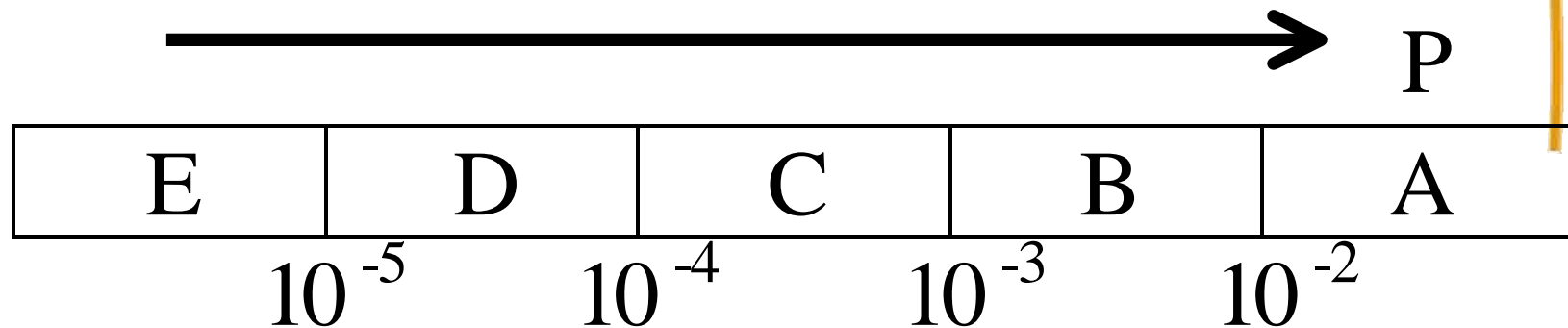
Un scénario = un « chemin »



*Plusieurs scénarios peuvent conduire à un même phénomène dangereux*

# PROBABILITE (arrêté ministériel 29.09.05)

- échelle à 5 niveaux de probabilité, qualitative ou quantitative



NB : *L'échelle permet avant tout des comparaisons*

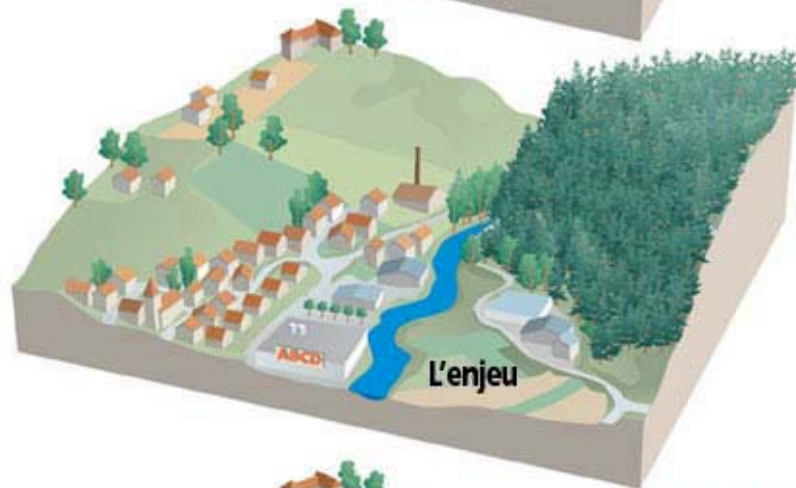
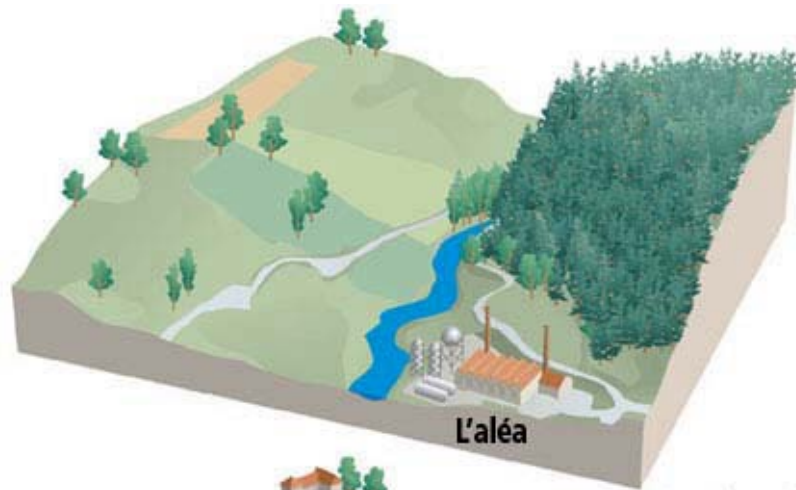
# INTENSITE (arrêté ministériel 29.09.05)

---

Définition de **valeurs de référence des seuils d'effet** à développer a minima dans une EDD :

- ✓ **Seuils d'effet (thermiques, de surpression et toxiques) sur l'homme**
- ✓ **Seuils d'effet (thermiques et de surpression) sur les constructions et d'effets dominos**

**Intensité + probabilité ⇒ ALEA**



Aléa

+

Enjeux vulnérables

=

Risque



# GRAVITE des conséquences (arrêté ministériel 29.09.05)

<b>Echelle de gravité</b>	<b>Létaux significatifs</b>	<b>Premiers effets létaux</b>	<b>Effets irréversibles</b>
<b>Désastreux</b>	> 10 personnes exposées	> 100 personnes exposées	> 1000 personnes exposées
<b>Catastrophique</b>	entre 1 et 10 personnes exp.	entre 10 et 100 personnes exp.	entre 100 et 1000 personnes exp.
<b>Important</b>	au plus 1 personne exp.	entre 1 et 10 personnes exp.	entre 10 et 100 personnes exp.
<b>Sérieux</b>	0 personne exposée	au plus 1 personne exp.	entre 1 et 10 personnes exp.
<b>Modéré</b>	la zone létale 5% ne sort pas	la zone létale 1% ne sort pas	moins de 1 personne exp.

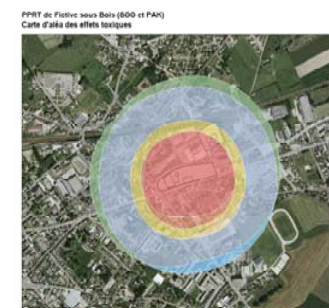
# Les résultats d'une étude de dangers

- analyse de chaque accident

Proba	E	D	C	B	A
Gravité					
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux					
Modéré					

**RISQUE croissant** (indicated by an orange arrow pointing from bottom-left to top-right)

- définition de la carte des aléas



- définition du périmètre d'étude du PPRT et du périmètre d'Information des Acquéreurs et Locataires (IAL)
- détermination des zones couvertes par les plans de secours (PPI, POI)

- **d**éfinition du périmètre d'information des populations

# Rappels

## *La démarche PPRT*



# La démarche PPRT

**Un des 4 piliers** de la prévention des risques technologiques (*loi du 30 juillet 2003*)

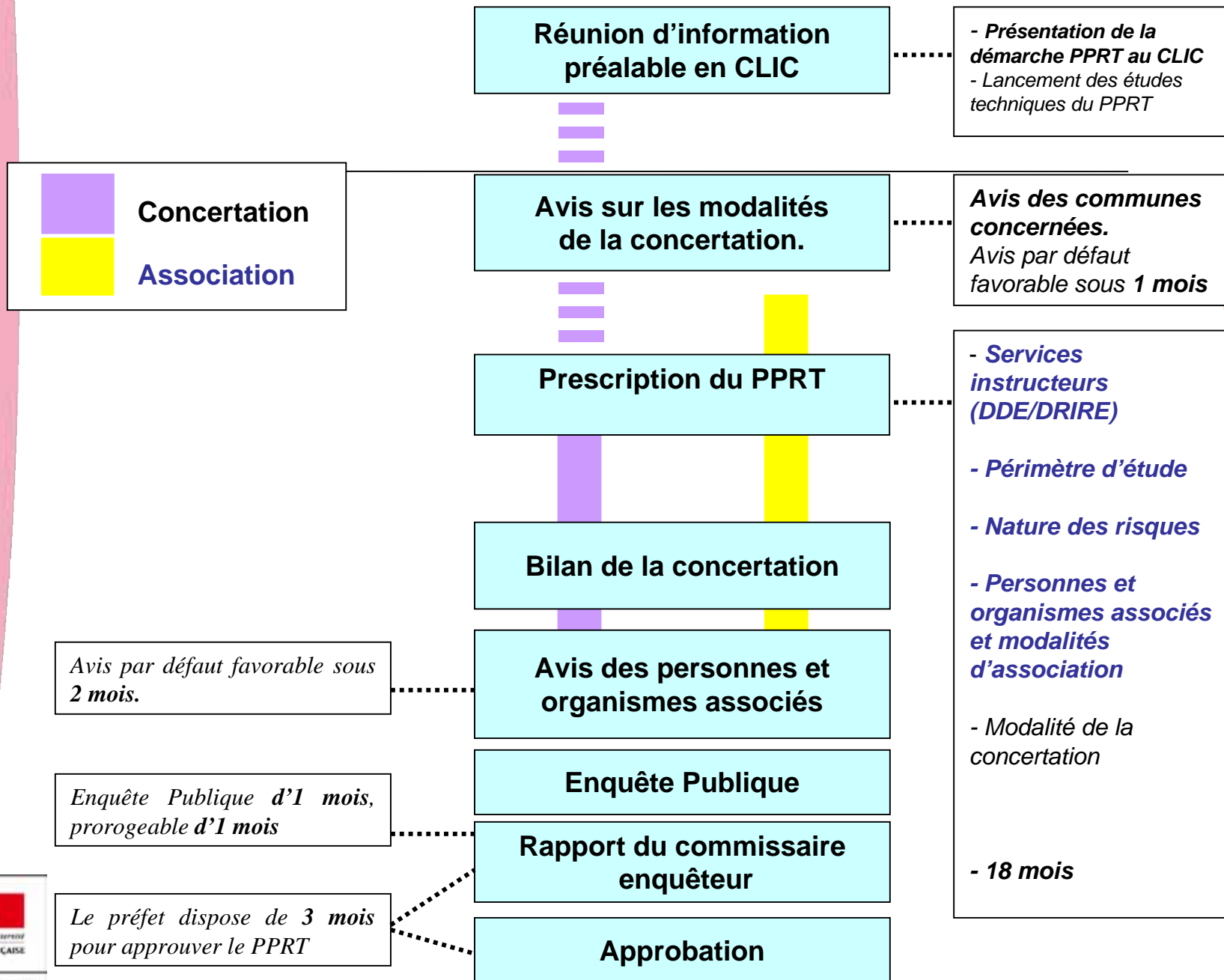
**S'appuie** sur les résultats des **études de dangers**

**S'applique** à toutes les installations dites **Seveso seuil haut**

**Objectif premier : la protection des personnes**

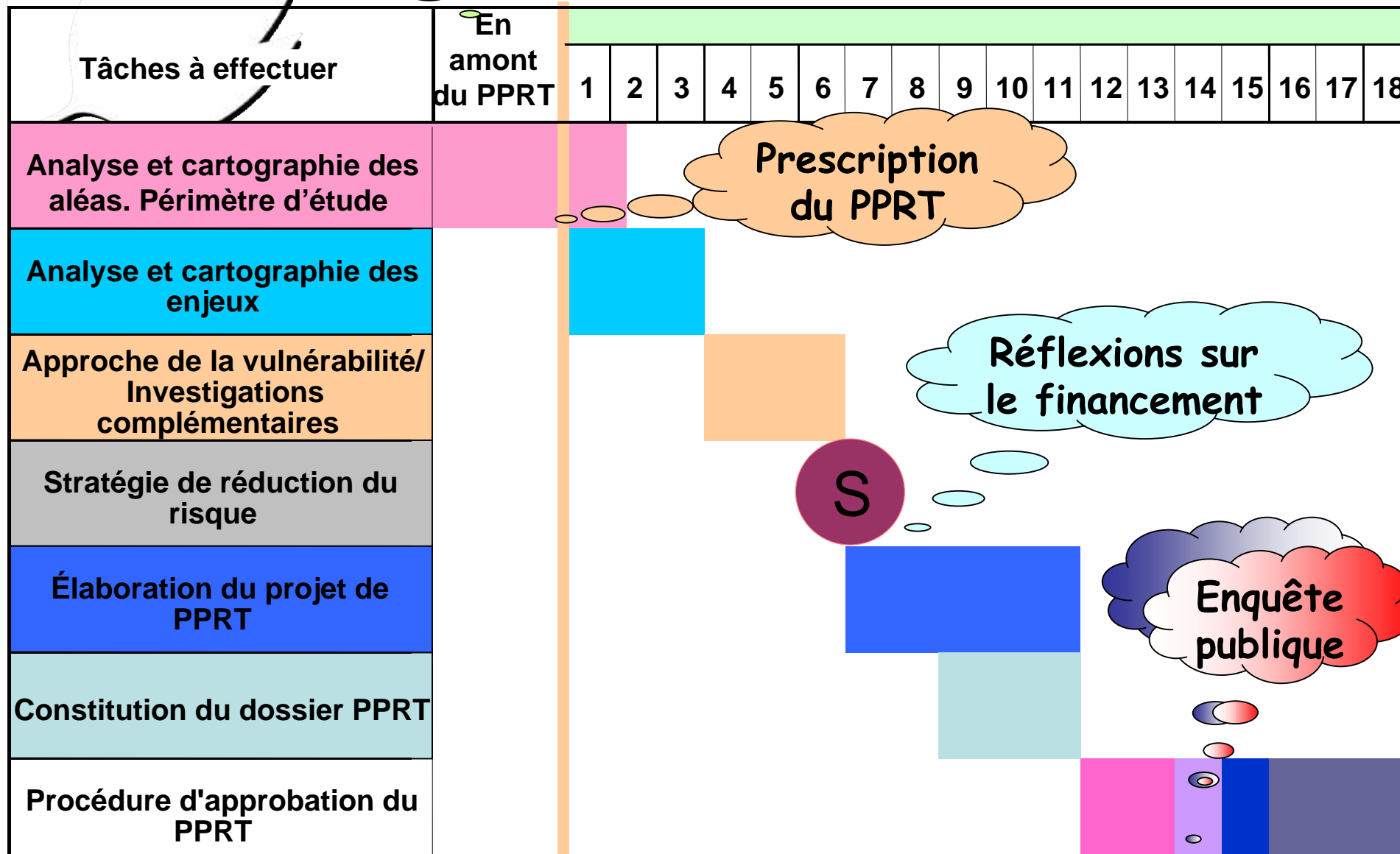
# Objectif : protéger les personnes

- **Ne pas aggraver le risque existant et préserver l'avenir**
  - maîtrise de l'urbanisation future
  - prescriptions techniques sur le bâti futur
  - principe de réglementation des usages (maîtriser les capacités d'accueil, limiter la concentration de personnes...)
- **Réduire le risque existant :**
  - prescriptions techniques sur le bâti existant
  - principe de réglementation des usages...
  - mesures foncières (expropriation et délaissement)
  - Préemption
- **Action sur l'installation à l'origine du risque :**
  - mesures supplémentaires ( par rapport à celles déjà prises) de réduction du risque



Réunion du CLIC

# Élaboration du PPRT



# L'arrêté préfectoral de prescription du PPRT fixe notamment :

- Le **périmètre d'étude** du plan
- La **nature des risques** pris en compte
- Les **services instructeurs**
- La **liste des personnes et organismes associés ainsi que les modalités de leur association**
- Les **modalités de la concertation** (qui auront été soumises préalablement pour avis aux communes concernées : délai de réponse 1 mois)



# Principes du PPRT

---

## Association :

- Participation des personnes et organismes associés (POA) à l'élaboration du projet
- Les « POA » et les modalités de leur association sont définis dans l'AP de prescription (*cf projet en fin de présentation*)

# Principes du PPRT

---

## Concertation

- Informer, partager ( réunions publiques, enquête publique, registres en mairie, site internet)
- Favoriser une culture du risque

*(Les modalités de la concertation sont fixées dans l'AP de prescription)*

# Le périmètre du PPRT

---

**Enveloppe des distances d'effets des phénomènes dangereux retenus**

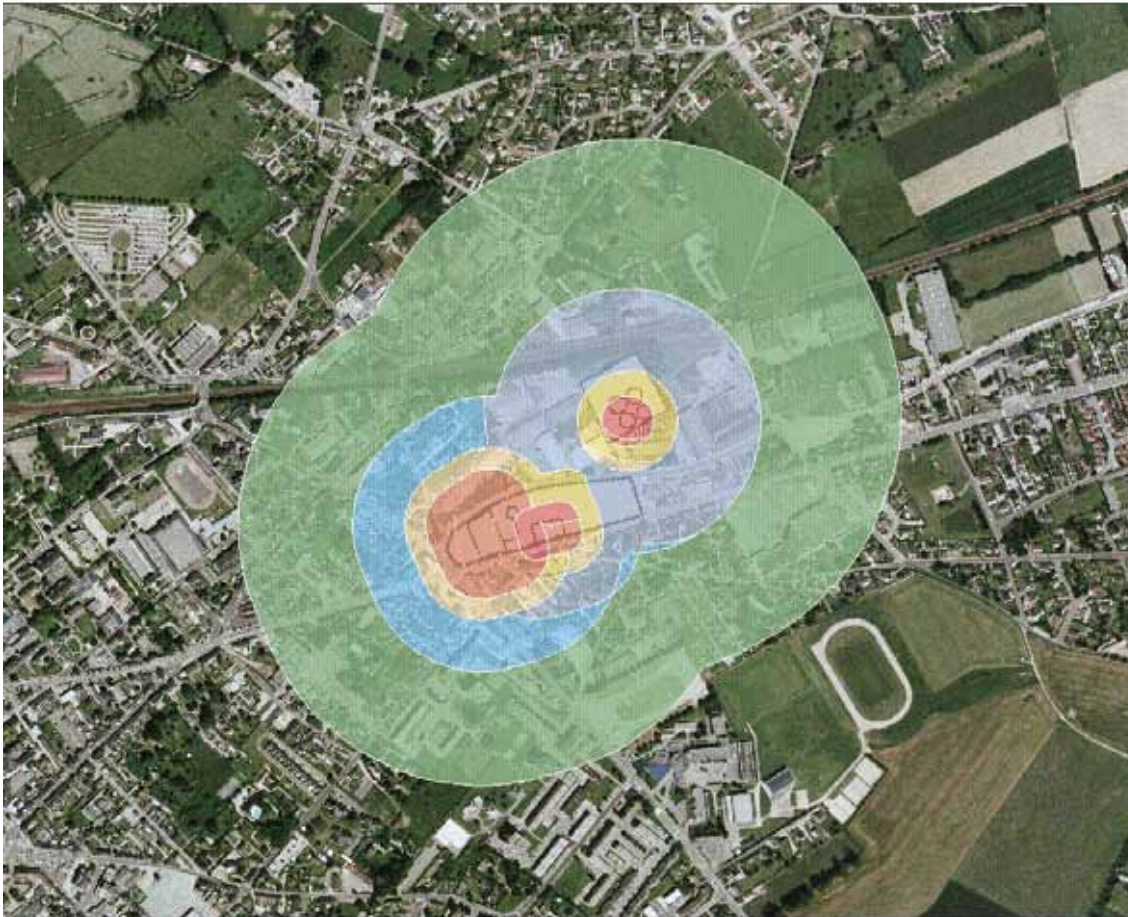
⇒ englobe de fait les zones d'aléas

⇒ permet de définir les communes concernées + information acquéreurs locataires



# La cartographie des aléas

PPRT de Fictive sous Bois (SOO et PAK)  
Carte d'aléa des effets de suppression



- représente le niveau d'exposition des personnes en fonction de l'aléa (7 niveaux)
- se décline par type d'effet
- est consolidée en une carto tous effets confondus

# Échelle des aléas à 7 niveaux

Combinaison du niveau d'intensité et du cumul des probabilités

*On se place en un point du territoire et on regarde quels phénomènes dangereux peuvent nous impacter*



Très grave			Grave			Significatif			Indirect
>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	Tous
TF+	TF	F+	F	M+		M	Fai		



Échelle définie par la circulaire du 3 octobre 2005 et guide PPRT

# Eléments d'études de dangers

## *Cas de Brenntag à CHASSIEU*



Recherche, territoires et habitants  
Énergie et climat. Développement durable  
Prévention des risques. Infrastructures, transports et mobilité



# Résultats études des dangers

---

## Principaux phénomènes sur le site :

### Effets thermiques :

- incendies de cuvettes de rétention ou de solvants
- incendie d 'entrepôt

### Effets de surpression :

- explosion de cuves

### Effets toxiques :

- nuage toxique suite à mélange de 2 substances incompatibles

# Résultats études des dangers

N°	Scénario retenu	Indice probabilité	Type d'effets	Effets (m) très graves	Effets (m) graves	Effets (m) significatifs	Bris de vitre (m)	Cinétique
INC - S2	Incendie de la totalité de la cuvette de rétention de la zone S2	D	thermique	32	45	61	-	Rapide
EXP - S2	Explosion d'une cuve aérienne sur la zone S2	D	surpression	9	12	26	52	Rapide
INC - S3	Incendie de la totalité de la cuvette de rétention de la zone S3	D	thermique	16	23	32	-	Rapide
EXP - S3	Explosion d'une cuve aérienne sur la zone S3	D	surpression	5	7	15	30	Rapide
INC - S4	Incendie de la zone de solvants conditionnés S4	E	thermique	12	18	25	-	Rapide
INC - A	Incendie de l'entrepôt A	B	thermique	-	-	14	-	Rapide
	Dispersion d'un nuage toxique de chlore par dépotage par erreur d'HCL dans un bac de stockage d'eau de javel	E	toxique	290	320	930		Rapide

**Le phénomène en bleu répond aux critères d'exclusion ⇒ Non retenu pour le périmètre**

# Résultats études des dangers

Rappel du critère d'exclusion (dit « filtre PPRT » )

- correspond à un phénomène de probabilité très faible et à un niveau de maîtrise des risques renforcé
- probabilité faible (E) + 2 mesures techniques différentes

OU

- probabilité faible (E) + 1 mesure technique passive



# PPRT de CHASSIEU (BRENNTAG) Carte d'aléa des effets thermiques

niveau d'aléa

- Fai
- M
- M+
- F
- F+
- TF
- TF+



L'angle de la carte





# PPRT de CHASSIEU (BRENNTAG) Carte d'aléa des effets de surpression

niveau d'aléa

- Fai
- M
- M+
- F
- F+
- TF
- TF+



L'angle de la carte



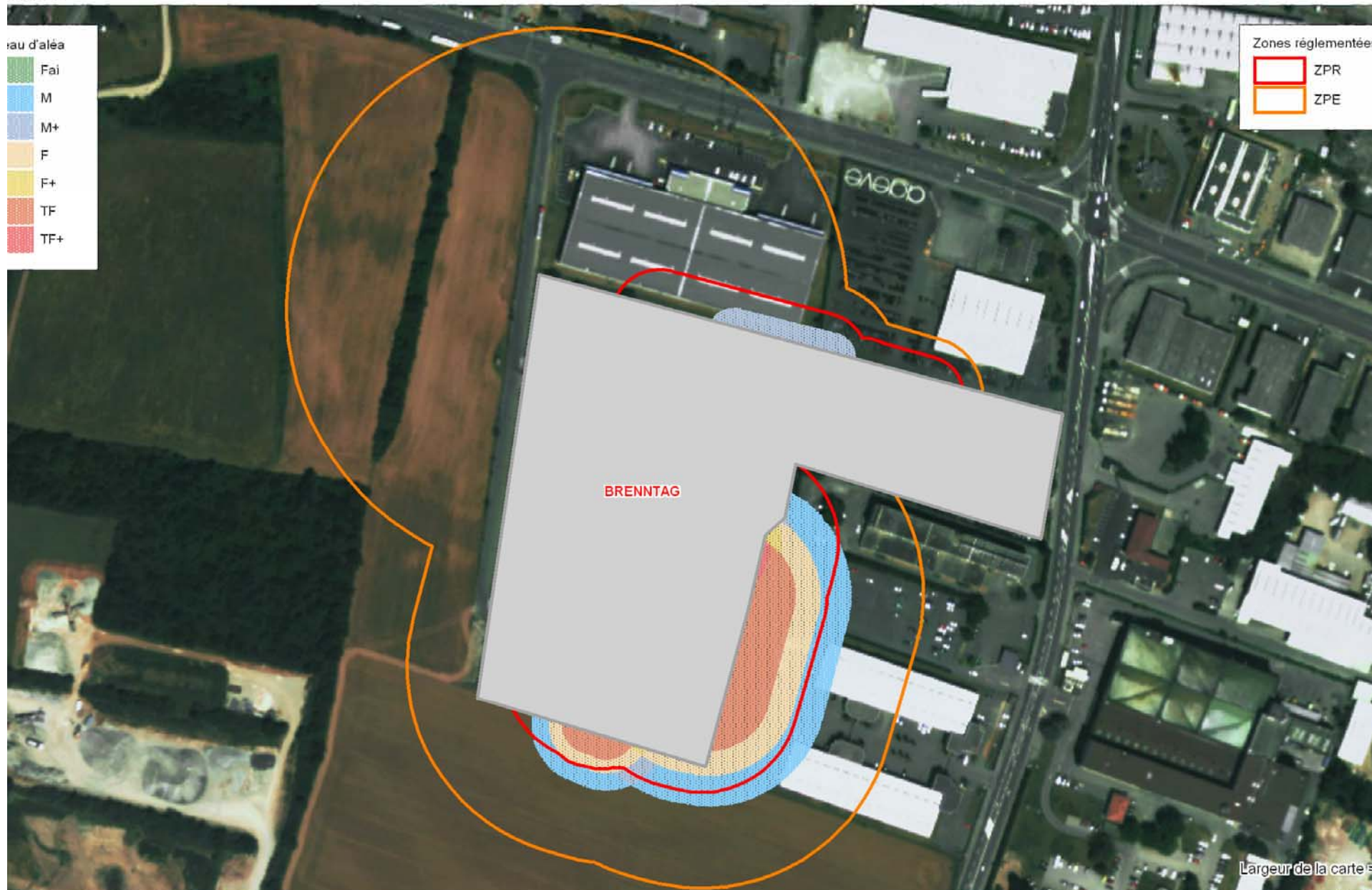
# PPRT de CHASSIEU (BRENNTAG) Carte d'aléa tous types d'effets

niveau d'aléa

- Fai
- M
- M+
- F
- F+
- TF
- TF+

Zones réglementées

- ZPR
- ZPE



L'argeur de la carte





# PPRT de CHASSIEU (BRENNTAG) Périmètre d'étude



# Démarche PPRT

*Préparation de la  
prescription du*

*PPRT de Brenntag à  
Chassieu*



Resources, territoires et habitats  
Énergie et climat. Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer



# Prescription d'un PPRT

---

- rapport DREAL proposant le projet d'arrêté de prescription
- présentation du périmètre d'étude du PPRT et du projet d'arrêté de prescription en CLIC (*présente réunion*)
- consultation des élus sur le projet d'arrêté de prescription (*réponse sous 1 mois*)
- arrêté préfectoral de prescription

# Prescription d'un PPRT

## Le contenu de l'arrêté de prescription :

- **(art 1)** le périmètre d'**étude** du plan; périmètre incluant le périmètre de l'établissement et les phénomènes dangereux sortant de celui-ci
- **(art 2)** la nature des risques pris en compte
- **(art 3)** les services instructeurs
- **(art 4)** les modalités de concertation
- **(art 5)** la liste des personnes et organismes associés + les modalités association

# ***PPRT autour de Brenntag à Chassieu :***

## **Personnes et organismes associés**

*(Article 5 du projet d'arrêté préfectoral)*

- La société Brenntag
- Le maire de la commune de Chassieu ou son représentant
- Le président de la Communauté Urbaine de Lyon ou son représentant
- Un représentant du Comité Local d'Information et de Concertation
- Le président du Conseil Général du Rhône ou son représentant
- Le président de la CCI de Lyon ou son représentant
- Le président du SPIRAL risques ou son représentant
- Un représentant du service interministériel de Défense et de protection civile
- Un représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours.



# ***PPRT autour de Brenntag à Chassieu :***

## **Modalités de concertation**

*(Article 4 du projet d'arrêté préfectoral)*

- Une réunion publique au minimum
- La mise à disposition des principaux documents d'élaboration du PPRT sur le site <http://www.pprtrhonalpes.com> et le recueil des questions du public
- ainsi qu'en mairie de Chassieu et au siège de la communauté urbaine de Lyon
- Un registre en mairie de Chassieu et au siège de la communauté urbaine de Lyon

# ***PPRT autour de Brenntag à Chassieu :***

---

## **Le périmètre**

*(Annexe au projet d'arrêté préfectoral)*





# PPRT de CHASSIEU (BRENNTAG) Périmètre d'étude



---

**Merci de votre attention**

